

***Arrêté portant sur la création de la commission d'examen des candidatures en 2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Mention Informatique parcours Cryptologie, Calcul Haute-Performance et Algorithmique filière HPC à la Faculté des Sciences et Ingénierie***

**La Présidente de Sorbonne Université**

**VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

**VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

**VU** Le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants

**VU** la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

**Article 1**

La commission d'examen des vœux **pour la 2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Mention Informatique parcours Cryptologie, Calcul Haute-Performance et Algorithmique filière HPC (CCA-HPC) à la Faculté des Sciences et d'Ingénierie** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

**Président de la commission**

- Monsieur DEMANGEON Romain – Maître de Conférences – UFR d'Ingénierie

**Membres de la commission**

- Monsieur BERTHOMIEU Jérémy – Maître de Conférences – UFR d'Ingénierie
- Monsieur BOUILLAGUET Charles – Maître de Conférences – UFR d'Ingénierie
- Monsieur FOURMAUX Olivier - Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur GRAILLAT Stef - Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur NEIGER Vincent - Maître de Conférences – UFR d'Ingénierie
- Monsieur SAFEY EL DIN Mohab - Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur VERGNAUD Damien - Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur SMETS Didier - Professeur des Universités – UFR de Mathématiques
- Monsieur BOUDIN Laurent - Maître de Conférences – UFR de Mathématiques

**Article 2**

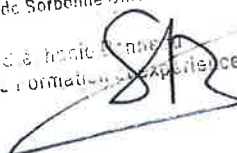
Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

**Article 3**

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation

Vice-présidente Formations et Vie Etudiante



Fait à Paris, le 24 février 2026.  
La Présidente de Sorbonne Université  
Nathalie DRACH TEMAM